



Accident de voiture alcoolémie au volant

Par **hcleanne**, le **23/06/2009** à **17:27**

Bonjour,

Le 5 avril dernier, j'ai perdu le contrôle de mon véhicule (en voulant éviter un animal sur la chaussée) qui a percuté un pylone électrique.

Résultat :

- hospitalisation de mes deux filles (heureusement correctement attachées à l'arrière!) en observation,
- mon hospitalisation 2 semaines avec fracture de côtes, hémopneumothorax et contusions diverses.

La prise de sang lors de l'accident a révélé un taux de 1,16 g/litre de sang que je ne conteste pas (consommation exceptionnelle et dans un état dépressif).

J'ai 40 ans, 20 ans de permis de conduire sans aucun antécédent d'alcoolémie (ni judiciaire autre) mais plus que 8 points sur mon permis (petits excès de vitesse).

Je passe devant le tribunal correctionnel à Rennes le 01/07/09.

Je connais les peines maximales encourues et cela m'inquiète beaucoup. Sont-elles toujours appliquées et comment se défendre pour essayer de les alléger" ? Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **23/06/2009** à **23:49**

Bonjour,

Pour limiter la casse, prenez un avocat spécialisé qui défendra votre cause.

Cependant; il y a 2 choses sur lesquels l'avocat ne pourra rien : les 6 points qui seront retirés sur votre permis une fois le jugement devenu définitif, et le permis blanc que vous ne pourrez pas obtenir. Ces 2 sanctions ne sont pas à la discrétion du juge.